ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage. Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

LES PLAINTES DU PUBLIC

POUR LES MŒURS

Un de nos lecteurs nous écrit :

Etant à Roubaix, dimanche dernier, je passais le soir rue Magenta et j'ai été surpris du spectacle auquel j'ai assisté ; des personnes à qui j'en ai causé me disaient qu'il n'était pas possible de passer dans cette rue, qui est cependant située au centre de la ville. Je me demande s'il existe chez vous une police pour les mœurs, je crois que c'est à signaler, et c'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous écrire, pensant que vous voudrez bien donner de la publicité à ma lettre.

Recevez, etc.

Un lecteur assidu.

LE PRIX DU PAIN. — Pour servir de règle aux boulangers, voici les prix du pain fixés par la taxe officielle :

Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux : le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0 fr. 27.

Pain de deuxième qualité : le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0 fr. 31.

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur : le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0 fr. 32.

Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur de première qualité : le pain de 125 grammes est taxé à 0 fr. 04.125 ; les deux pains, à 0 fr. 08.250 ; les quatre pains, à 0 fr. 16.500 ; les huit pains, à 0 fr. 33.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — Le tirage des primes de la saison 1901-1902 est définitivement fixé au dimanche 6 juillet prochain.

Il aura lieu au cours d'une grande fête sportive que le *Racing Club Roubaisien* organise au profit de l'Œuvre.

Nous donnerons sous peu les détails de cette fête qui promet d'être des plus brillantes.

Le jeu conduit au vol et la soif au tonneau ; L'amour des parfums mène au savon du [*Congo.*

UNE AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit du 15 au 16, le nommé Auguste Velde, 42 ans, rue Bernard, 21, procédait à l'extinction des becs de gaz rue de Lannoy, lorsque arrivé près de la ferme du Maufait, il fut attaqué par trois individus pris de boisson qui se sont jetés sur lui et l'ont roué de coups.

M. Velde n'a pu reconnaître ses adversaires ; il était à ce moment 2 heures et demie.

Plainte a été déposée au 3e arrondissement.

VILA L'VITRIER QUI PASSE. — Procès-verbal a été dressé contre Rommelaere Henri, 25 ans, forgeron, demeurant rue de Soubise, 2, pour ivresse et bris de carreaux à l'estaminet Fontaine, rue de la Tuilerie, 54.

LES POCHARDS. — Procès-verbal a été dressé contre C. V..., 52 ans, pour ivresse.

SUR LES TOMBES. — Procès-verbal a été dressé dimanche matin, vers 11 heures, contre Angèle Leca, 49 ans, ménagère, demeurant rue des Longues-Haies, cour Jénart, 16, qui cueillait des fleurs sur les tombes au cimetière.

LES JEUX DE HASARD. — Il a été dressé dimanche huit procès-verbaux pour jeu de hasard, contre des individus qui se livraient à cette industrie, dans diverses rues de Roubaix.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez César et Joseph Pollet, un encolleur, Pierre Kindts, 21 ans, rue Olivier de Serres, 6, a été blessé à la main droite 15 jours de repos.

— Chez Plamquet, un manœuvre, Paul Periquet, 19 ans, rue Jacquart, a eu un doigt écrasé à la pileuse : 3 semaines de repos.

—Au peignage de l'Epeule, un homme de peine, René Parent, 35 ans, rue Watt, cour Six, 33, a été blessé à l'orteil gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Emile Roussel, un teinturier, Bauduin Georges, âgé de 30 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessé au bras droit ; 30 jours de repos.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE «L'ANCIENNE». — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que la Société de gymnastique «L'Ancienne» devait prendre part aux concours de Lens et d'Antoing. Elle a remporté plusieurs prix importants, dont nous donnons la nomenclature ci-dessous :

Concours international d'Antoing (Belgique). — Mouvements spéciaux avec engins, premier prix.

Championnat individuel artistique. 1er prix, Alfred Cornilie ; 4e prix, Georges Pollet ; 8e prix, Ernest Lebrun ; 10e prix, Joseph Cœsier ; 13e prix, Joseph Carrette.

Championnat des jeux athlétiques, 1er prix, Henri Moerman ; 2e prix, Albert Bayart ; 4e prix, Emile Bernolet ; 5e prix, Charles Tapis ; 7e prix, Achille Desurmont ; 10e prix, Albert Selosse ; 11e prix, Achille Lemal.

Concours de Lens. — Individuel artistique, 4e prix, Félix Glyssels, sur 83 concurrents ; 15e prix, Paul Vandendriessche ; 30e prix, Victor Lefebvre ; 51e prix, Henri Notelet.

Tous les Mercredis et Lundis, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises. Mercredi 18 : TAPIS-BROSSE, bordure couleur 90 × 60, val. 2.25, vendus 1.15 ; LES MEMES, 35 × 70 val. 3 fr., vendus 1.35, ce jour seulement.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 6 juin 1902

Naissances. — Marthe Delecluse, rue Pellart, 157. —Marcel Dugardin, rue de Lannoy, cour Papillon, 2. — Maurice Bouten, rue de la Balance, 52. — Emile Accour, quai de Calais, cour Moïse Rogier, 8. — Gaston Boucheance, rue de Bayal, 8. — Léon Farge, rue Blanchemaille. — Jean Librecht, rue Blanchemaille.

Décès. — Marie Bourgois, 17 ans, couturière, rue de la Baisnce, 50. — Henri Deltete, 11 ans, sans profession, rue Barbieux. — Angèle Willem, 23 ans, sans profession, rue Fresnoy, 14.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal de Tourcoing se réunira vendredi prochain 20 juin, et jours suivants, s'il y a lieu, à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les affaires urgentes portées à l'ordre du jour ci-après :

Legs à la fabrique de l'église Saint-Christophe par Mme Vve Legley ; avis du Conseil municipal. — Legs à l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres par Mme Vve Legley ; Avis du Conseil municipal. — Congrégations ; demandes d'autorisations ; avis du Conseil municipal. — Demande d'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville, située à front du futur boulevard allant de la rue de la Belle-Vue au cimetière principal. — Fanfare « Les Intimes » ; demande de subside pour prendre part à un concours. — Jeunes facteurs télégraphistes ; demande d'allocation annuelle. — Service des eaux : adjudications pour fourniture, du 30 juin 1902 au 30 juin 1904, de : 1. robinets d'arrêt et de percement ; 2. Charbons à Bousbecque et à Roncq (la Viscourt) ; 3. Charbons à Anchin ; marchés pour fourniture de compteurs Kennedy et de compteurs Lambert ; vente, par adjudication, de vieux matériaux et matériel usagé ; demandes diverses d'indemnité, transactions ; demande de nouveaux forages par la commune de Marchiennes ; réceptions définitives de travaux et fournitures. — Usine d'électricité : fourniture et installation des tuyauteries d'eau, de vapeur, de purge, de graissage, fourniture du réfrigérant et des pompes centrifuges. — Usine d'électricité : canalisations. — Indemnité allouée par la Compagnie du Nord pour expropriation rue Serpentine ; autorisation de défendre en justice. — Route départementale n° 14 ; plan d'alignement entre le Pont-de-Neuville et le Risquons-Tout ; enquête d'utilité publique. — Compagnie des Tramways électriques et voies ferrées du Nord : lignes demandées dans les cantons de Tourcoing ; enquête d'utilité publique. — Classement de rues particulières. — Acquisition de maisons rue Chateaubriant. — Comptes et budgets des fabriques d'églises. — Construction de deux groupes scolaires. — Académie de dessin ; chauffage et mobilier. — Construction d'un Hôtel des Postes et d'un immeuble pour Musée industriel et commercial, Bourse et Chambre de commerce. Don au Musée. — Réceptions de travaux et fournitures. — Crédits supplémentaires. — Soutiens de famille. — Cessions de terrains à la voie publique.

Rapports de commissions — Finances. Sourds-muets et aveugles ; demande de bourse en faveur d'une jeune sourde-muette. — Hospices ; compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur. — Hospices ; budget supplémentaire de 1902. — Bureau de bienfaisance : compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur. — Bureau de bienfaisance ; budget supplémentaire de 1902. — Société des Courses ; demande de subvention pour 1903. — Société des Francs-Pêcheurs ; demande de subvention pour un concours international. — Compte administratif de 1901 et compte de gestion du receveur municipal. — Budget supplémentaire communal de 1902.

A L'HOTEL DE VILLE. — La commission des Finances se réunira aujourd'hui, mardi 17 juin, à quatre heures et demie du soir, à la Mairie.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1902. — Le Jury spécial des concours de chant et de déclamation organisés à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, s'est réuni samedi dernier.

Il a apporté au programme de l'an passé quelques modifications importantes qui sont de nature à rendre plus intéressantes ces épreuves musicales et littéraires :

Ainsi, il y aura un concours d'honneur entre les médaillés des divisions supérieure et d'excellence, avec morceau au choix ; un concours d'honneur entre médaillés de la section dramatique de déclamation, et un concours entre les médaillés de la section comique de chant.

Par contre, la section comique a été supprimée dans la deuxième division.

Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant au Secrétariat de la Mairie, où tous renseignements seront donnés.

Les morceaux imposés dans les divisions d'excellence et supérieure et la première division seront remis aux chanteurs au moment de leur inscription.

ECHO DU FESTIVAL DU 18 MAI. — La Société choraie « La Sans crainte », dont le siège est à Roubaix, rue de France, qui a été favorisée par le sort et a obtenu une prime de mille francs lors du festival du 18 mai, a fait parvenir à M. le maire de Tourcoing une somme de 50 francs, pour être distribuée aux pauvres.

Cet acte de générosité est très louable, surtout venant d'une jeune société dont les ressources sont des plus modestes.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

LE COUTEAU. — Au cours d'une rixe qui s'est produite dimanche soir à la Croix-Rouge, un sieur Georges Lassuy, 19 ans, apprêteur, demeurant rue Sainte-Blaise, 54, a porté un coup de couteau à Désiré Leclercq qui a été atteint à la main gauche.

Bien que la blessure soit insignifiante, Lassuy n'en a pas moins été arrêté, pour coups et blessures.

ACCIDENT DANS UNE FILATURE. — Hier matin, vers 7 heures, un accident d'une certaine gravité s'est produit dans la filature Masuret-Leclercq.

En voulant graisser son métier à la marche, une ouvrière, Bernardine Dewilde, 21 ans, demeurant à Mouvaux, boulevard Gambetta, 81, a eu le pouce de la main gauche pris dans un engrenage.

Il en est résulté une plaie contuse de la première phalange de ce doigt. De l'avis du docteur Leduc, un repos de un mois sera nécessaire.

CONCERT PUBLIC. — Jeudi 19 juin, à 8 heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grand'-Place, l'Harmonie « La Fraternelle » et l'Orphéon la « Jeunesse Lyrique », exécuteront les morceaux suivants :

L'Harmonie « La Fraternelle ». — 1. Le Mousquetaire, allegro militaire (V. Buot). — 2. Sous la Feuillée, ouverture (Jules Strauwen).

L'Orphéon « La Jeunesse Lyrique ». — Les Martyrs aux Arènes. — Les Moissonneurs de la Brie.

L'Harmonie « La Fraternelle ». — 5. Fantaisie Ballet, (Louis Montagne). — 6. Noces de Marionnettes, (V. Turine).

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier lithographe, Pierre Bosquand, 68 ans, domicilié rue Saint-Roch, 7, et travaillant à l'imprimerie Lemaire, Grande-Place, s'est contusionné le côté gauche en tombant.

Un mois d'incapacité de travail.

—Dans la filature Joveniaux et Cie, un bacleur, Christophe Demarcq, 13 ans, demeurant à Wattrelos, place du Sapin-Vert, a eu l'index gauche serré entre le chariot et le heurloir du metier.

Un mois d'incapacité de travail.

— Chez Masuret-Leclercq, menuisier, un ouvrier, Omer Deberdt, 20 ans, demeurant à Mouscron, s'est piqué la plante du pied gauche en marchant sur un clou.

8 jours d'incapacité de travail.

— Dans la filature Charles Tiberghien, rue de Lille, un rattacheur, Henri Debulgne, 16 ans, domicilié à Roncq, s'est blessé l'index droit.

8 jours d'incapacité de travail.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing, du 16 juin 1902

Naissances. — Dnallewyn Marie, rue du Général Souham, 98. — Roussel Raymonde, rue de la Maline, 130. — Vandendriessche Paul, rue des Plats, 97. — Dnelvs Noël, rue de Gand, 677.

Décès. — Marillis Marie, 22 ans, rue Dupuytren, 78. — Théry Augustin, 56 ans, rue Auber, 67. — Ladson Valéri, 10 mois, rue Kellerman, 11.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES SUCCES DE LA « PATRIOTE ». — Les nombreux prix remportés au concours de gymnastique de Lens par notre vaillante société « La Patriote », sont exposés chez M. Leconte, estaminet du Gymnase.

Nous publions dans la « Chronique des Sports » le palmarès du concours de Lens.

Sur la demande expresse de la société aucune réception ne sera faite.

Toutes nos félicitations à nos jeunes gymnastes.

UNE MARCHANDE DE LAIT BLESSEE. — Hier matin, le camion n° 62 de la brasserie de l'« Union Roubaix-Wattrelos » a heurté, rue de Bapaume, la voiture de Mme Picavet, marchande de lait, juste au moment où cette dernière allait monter sur le siège.

La voiture qui, par suite du choc, se mit en mouvement, écrasa le pied droit de Mme Picavet qui tomba évanouie.

Le conducteur du camion, voyant que Mme Picavet était tombée remonta vivement sur son siège et partit au grand galop.

Une enquête est ouverte.

UN COULONNEUX BLESSE. — Dimanche matin, le sieur Charles L..., 28 ans, demeurant rue Klöber, a fait une chute en courant pour le concours de pigeons et s'est contusionné assez gravement le genou gauche.

Après avoir reçu un pansement sommaire, il a pu regagner son domicile. Un repos d'une quinzaine de jours suffiront pour son rétablissement.

ADJUDICATION. — L'adjudication pour la fourniture des médicaments gratuits du bureau de bienfaisance a eu lieu hier, à onze heures du matin.

Les quatre pharmaciens de la commune ont soumissionné et n'ont accordé aucun rabais.

ETAT CIVIL du 16 juin 1902. — *Naissances.* — Jules Sinnaeve, rue Lavoisier, 51. — Amand Honoré, rue du Téléphone, 31.

WATTRELOS

ENTRE FRERES. — Plainte a été portée à M. Bossard, commissaire de police, par M. Henri Dubois, marchand de charbons, contre son frère, qui l'a frappé et l'a mordu.

ETAT CIVIL du 16 juin 1902. — *Naissances.* — Rachelle Carrette, rue Négrier, 51. — Albert Barbieux, rue Saint-Vincent-de-Paul. — Henri Hubaut Crétinier. — Lucienne Nerinck, rue des Haies-Vertes. — Jules Coipaert, rue de Leers. — Suzanne Borgye, Martinoire. — Arthur Duhamel, rue des Fleurs. — Moïse Lejeune, Plouys.

Publications. — Théodore Bonhomme, 21 ans, débourreur, et Elodie Desmidt, 19 ans, soigneuse.

Décès. — Hortense Bettremieux, 59 ans 1 mois, ménagère, Vieille-Place.

CYSOING

ELECTIONS MUNICIPALES. — Des élections complémentaires ont eu lieu dimanche, à Cysoing. Il s'agissait de nommer trois conseillers municipaux, en remplacement de MM. Henri Gaillet, premier adjoint, Charles Olivier et Louis Pomme, conseillers.

Six candidats se trouvaient en présence : MM. Paul Parent, Louis Pollet-Desfontaines et Jules Rigaut-Lemerre, réactionnaires ; MM. Paul Delepoulle, André Dewauvrain et Edmond Lefebvre, candidats républicains-radicaux.

Le bureau était présidé par M. Dumoulin, adjoint, en l'absence de M. Desmons, maire.

Le dépouillement, sur 814 électeurs inscrits et 721 votants, a donné le résultat suivant :

André Dewauvrain, radical, 363 voix, élu. — Paul Delepoulle, radical, 384 voix, élu. — Edmond Lefebvre, radical, 355 voix.

Les réactionnaires ont obtenu : Paul Parent, 338 voix ; Pollet-Desfontaines, 325 voix ; Jules Rigaut-Lemerre, 352 voix.

Il y a donc ballottage pour un siège, et dimanche prochain la réaction sera encore battue.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 17 JUIN : N° 590.481

Une descente de lit en moquette d'une valeur de 16 francs des grands magasins du « Chat Bossu »

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les N°s :

128.436	251.803
183.091	451.042
223.718	471.287
236.929	495.835
246.193	522.106

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 30 juin 1902.

NUMEROS SORTIS EN MAI ET INSCRITS POUR LE LOT DE 1000 FRANCS

139.023 M. Paul Demarais, La Bassée.
150.366 M. Jaspart Amédée, Hénin-Liétard.
155.203 M. Simon Polycarpe, Lièvin.
161.587 M. Henri Tourlotte, Lens.
168.112 M. Aldebert Leclercq, Vieux-Condé.

(A suivre).

LE NORD

LILLE

Les explications de M. le docteur Verhaeghe

—o—

M. le docteur Désiré Verhaeghe est venu, hier, dans nos bureaux, nous apporter des explications écrites sur ses intempérances de plume, dans le « Mouvement Socialiste », de M. Lagardelle, à l'égard des collaborateurs du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*.

La lettre que nous a remise M. le docteur Désiré Verhaeghe trouvera sans doute place dans le « Mouvement Socialiste ». Ici, elle ne rimerait à rien.

Nous ne voulons donc en retenir que le passage relatif au point personnel qui a sollicité notre riposte. Sur ce point, M. le docteur Désiré Verhaeghe écrit :

— « J'ai émis une idée générale et n'ai eu » la mesquine intention de blesser aucune » personnalité du *Réveil du Nord*, encore » moins la vôtre. »

Nous donnons acte à M. le docteur Désiré Verhaeghe de son explication mais nous n'en maintenons pas moins formellement notre critique.

G. S.-E.

NOS DENRÉES ALIMENTAIRES

Nous avons, à de nombreuses reprises, dénoncé les commerçants peu délicats qui d'eau baptisent leur lait ou mélangent au beurre pur (?) de la margarine. Encore la falsification du beurre n'est-elle pas, si elle constitue une tromperie déshonnête, un danger pour la santé publique. Mais voici que nous sommes menacés de la part de certains industriels, dont la conscience ignore vraiment trop les plus élémentaires scrupules, d'un véritable empoisonnement. Il serait peut-être plus exact de dire qu'on commence à s'en apercevoir. Mieux vaut tard que jamais.

La justice poursuivra-t-elle, avec toutes les rigueurs qu'elle doit, les empoisonneurs patentés pour un autre but que celui de détruire notre organisme ? Il ne semble pas qu'elle y soit décidée.

La condamnation, légère, si on ne tient compte que du délit, injuste, si on considère qu'elle ne frappe que l'employé et n'atteint pas l'employeur, encourue, samedi dernier, par Henri Vaneste, garçon boulanger, nous suggère ces réflexions et nous a valu deux protestations.

Nous avons rendu compte de cette affaire de falsification, dans notre numéro daté du lundi 16, sous la rubrique : *Tribunaux*.

Les deux protestations, les voici :

La première émane de la *Chambre syndicale ouvrière des Pâtissiers du Nord*. Elle dit :

Nous protestons que de l'alun, du sulfate de cuivre, du chromate de plomb aient pu être employés en patisserie, ces produits chimiques étant nocifs. (Compte-rendu de l'audience du 14 juin ; affaire Henri Vaneste, employé Godine, Grand'-Place, à Lille).

Nous protestons également contre la peine encourue par l'employé, lorsque l'employeur sort indemne des poursuites et condamnation.

Pour le conseil et pour ordre :

Le délégué au travail,
CARPENTIER.

La seconde protestation, celle-ci de la *Chambre syndicale des patrons pâtissiers-confiseurs de la région du Nord*, datée du 16, et qui nous a été remise, hier, est ainsi conçue :

Dans une lettre parue hier, sous la rubrique : « Chez le pâtissier », votre rédacteur agrémente son compte-rendu de commentaires qui s'adressent directement aux patissiers et à la patisserie, alors que la condamnation a été prononcée contre un boulanger et que le produit falsifié, soumis à l'analyse, était du pain et non des gâteaux.

Nous voulons croire que la bonne foi de votre collaborateur a été surprise ; mais nous considérons comme un devoir de protester, au nom du syndicat tout entier.

Interrogez n'importe quel patissier, vraiment professionnel, sur l'emploi qu'il pourrait faire des produits chimiques incriminés, il vous répondra qu'il en serait bien embarrassé, et nous mettons au défi tous les chimistes de l'univers de trouver dans nos laboratoires ou dans nos produits soumis à l'analyse quoique ce soit qui puisse être taxé de poison.

Si un boulanger a toléré ou ordonné dans sa fabrication l'emploi de sulfate de cuivre, chromate de plomb, etc., c'est lui seul qu'il faut en rendre responsable et ne pas attaquer un corps d'état avec lequel, nous le répétons, il n'a aucune espèce d'affinité.

M. Godine ne fait pas partie de notre syndicat, attendu que celui-ci, par ses statuts, exige que tous ses membres soient des professionnels de la patisserie.

Mais nous regrettons vivement qu'il n'ait pas été poursuivi, au moins au même titre, si ce n'est plus que son ouvrier ; car, même s'il a prouvé, (ce dont il est permis de douter) que la falsification a été faite à son insu, il devait être rendu responsable du travail de son personnel.

Dans l'espoir, etc.,

Pour la chambre syndicale des patrons patissiers :
LE COMITE.

Notre chroniqueur judiciaire n'avait évidemment pas pensé que ses innocentes plaisanteries sur les produits chimiques, dangereux pour l'économie humaine, que l'on peut trouver dans les exquises friandises qui font la délectation de nos palais, lui attireraient une aussi véhémente protestation que celle qu'on vient de lire ; et il n'est certainement venu à l'idée d'aucun de nos lecteurs que dans tous les gâteaux, notre chroniqueur judiciaire voulait dire que tous les pâtissiers mettaient de l'alun, du sulfate de cuivre, du chromate de plomb...

Le Comité de la *Chambre syndicale des patrons-pâtissiers* nous dit que ces substances nocives ne peuvent trouver leur emploi dans la pâtisserie. Si nos émoluments nous le permettaient, nous ne détesterions pas d'être un « professionnel » de la dégustation, mais nous ne pouvons, cela est certain, nous poser en « *professionnel* » de la fabrication. Toutefois nous ferons remarquer, à *priori*, que nous ne voyons pas que les matières pouvant entrer, frauduleusement et criminellement, dans la pâte du pain ne peuvent trouver place dans la pâte de la brioche. Des trois produits incriminés, l'un permet, — si, bien que pas professionnel, nous sommes bien informé, — d'introduire dans la pâte plus d'eau et par conséquent de donner à la marchandise plus de poids, un autre, d'employer des farines inférieures, l'autre enfin, par la coloration qu'il donne, de faire une économie notable sur les œufs.

Nous ne voulons pas dire qu'on découvrirait dans les laboratoires des patrons-pâtissiers syndiqués les produits chimiques dont s'agit. Ils nous l'affirment. Nous voulons bien pour le compte de ceux qui peuvent se payer de la brioche, les en croire sur parole. Mais nous croyons qu'en l'espèce, comme on dit au tribunal où fut jugée l'affaire, il s'agissait, non de pain, mais de gâteaux que bon nombre de boulangers fabriquent.

Peu importe, du reste. La question, pour le public, est d'un plus haut intérêt. On peut introduire dans nos denrées alimentaires des produits nuisibles à la santé, tel que le chromate de plomb qui, sel insoluble, véritable toxique, s'accumule dans notre organisme et causera, peu à peu, notre empoisonnement. Ces crimes à longue échéance ne sauraient être trop durement châtiés.

Et où tous, nous nous accordons, ouvriers-pâtissiers, patrons-pâtissiers et simple chroniqueur, c'est pour dire qu'il est regrettable qu'on n'ait pas poursuivi, à un titre quelconque, l'employeur d'Henri Vaneste. M. le président de l'audience correctionnelle de samedi dernier est même de notre avis, puisqu'il s'est étonné de voir M. Godine à la barre des témoins et non au banc des accusés, à côté de son ouvrier.

A qui fera-t-on croire que le fait incriminé ait échappé au patron, jusqu'au jour où le parquet l'a poursuivi ? N'en est-il pas, au moins, responsable ?

A qui fera-t-on croire que, sur ses émoluments, puisque nous venons de parler des nôtres, Henri Vaneste trouvait le moyen de prélever une somme destinée à l'acquisition des produits qui devaient donner à la marchandise de son patron, et pour le seul bénéfice de celui-ci, plus de poids et meilleur aspect ? En connaissait-il seulement les noms et les propriétés ?

Le parquet nous semble avoir agi, tout à la fois, avec une incroyable indulgence et avec une extrême sévérité.

Is fecit cui prodest, celui-ci est coupable à qui le délit a profité. La responsabilité patronale n'existe-t-elle donc plus ?

Jean DARY.

DRAMATIQUE SUICIDE

Il y a une huitaine de jours, Rodolphe Kœng, âgé de 49 ans, ajusteur, demeurant 42, rue Doudin, disparaissait du domicile conjugal, emportant, tant en obligations qu'en argent, une somme de mille francs environ.

Sa femme se perdait en conjectures sur cette étrange disparition. A plusieurs reprises, Rodolphe Kœng avait manifesté l'intention de se suicider, et sa femme craignait qu'il ne fut parti pour mettre à exécution son fatal projet.

Mais, d'autre part, Rodolphe Kœng s'adonnait à la boisson, sa femme pouvait penser, du moment qu'il avait fait main-basse sur les économies du ménage et qu'il avait emportées, que son mari était parti pour faire la noce.

Elle était dans la plus grande anxiété, balottée entre ces deux suppositions qu'elle redoutait presque également, lorsque, dimanche soir, vers 5 heures, elle vit rentrer son mari.

Celui-ci, sans lui adresser la parole, se dirigea vers les cabinets d'aisance.

A peine y était-il entré que madame Kœng entendit le bruit d'une détonation.

Rodolphe venait de se tirer un coup de revolver. La mort a été instantanée.

Rodolphe Kœng n'avait plus sur lui qu'une obligation d'une valeur de cent francs.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec un vif regret le décès de Mme Lepez, née Laure Sajot, épouse du député de la 2e circonscription de Valenciennes, survenu, hier lundi, à l'âge de 45 ans.

Mme Lepez était souffrante depuis quelque temps. Dimanche, après le déjeuner, elle faisait sa promenade habituelle, dans le jardin, accompagnée de son mari et de sa fille. Lorsqu'elle se sentit subitement indisposée, et le mal s'aggrava de plus en plus.

Douée de beaucoup de bon sens, d'une nature simple et accueillante, Mme Lepez emporte l'estime et la sympathie des personnes qui l'ont connue.

Les funérailles de Mme Lepez auront lieu mercredi 18 courant, à onze heures du matin, à Raismes.

Nous adressons en cette douloureuse circonstance, à M. Lepez et à la famille, nos sincères condoléances.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS

CONGRES D'ARRONDISSEMENT

Le Congrès d'arrondissement du P. O. F. s'est tenu dimanche, comme nous l'avions annoncé, salle de l'Orphéon, à Valenciennes.

Toutes les sections de l'arrondissement y étaient représentées.

Les travaux du Congrès ont eu lieu sous la présidence du citoyen Marcel Bouillon.

Après avoir discuté la situation électorale dans le canton Est de Valenciennes, les délégués ont procédé par bulletin secret à la désignation du candidat au Conseil général.

A l'unanimité, le dévoué camarade MELIN est désigné.

Le Congrès passe ensuite à l'article de l'ordre du jour visant la propagande. Il est décidé qu'elle sera menée très activement de façon à faire triompher la candidature socialiste du citoyen Melin.

Le Congrès procède ensuite à la nomination d'une commission chargée d'examiner la question de la presse du Parti dans l'arrondissement.

Le secrétaire,
H. DURRE.

Courrier Orphéonique

CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE DENAIN

29 et 30 Juin 1902

Nous donnons ci-après les noms des sociétés de musique qui ont répondu à l'appel de la commission d'organisation du concours international qui aura lieu à Denain les 29 et 30 juin courant.

Le nombre de ces sociétés et la renommée que la plupart d'entre-elles ont acquise sont une garantie de la réussite complète de ces concours qui placera Denain parmi les premières villes du Nord de la France pour ses goûts artistiques.

La journée du dimanche 29 juin sera entièrement consacrée aux fanfares.

Le jury sera présidé par M. Gustave Wettge, le distingué compositeur bien connu.

Voici la liste des fanfares : Bruxelles, Cercle Meyerbeer, 104 exécutants ; Bruxelles, Cercle Weyler, 88 exécutants ; Thulin, La Concorde, 62 exécutants ; Tourcoing, Point Central, 174 exécutants ; Pommereuil, La Fanfare, 54 exécutants ; Jemmapes-lez-Mons, 60 exécutants ; Ruisnes, Musique Communale, 64 exécutants ; Warguignies, Fanfare, 70 exécutants ; Wasmes, Fanfare socialiste, 73 exécutants ; Havrincourt, Fanfare, 52 exécutants ; Marly, Fanfare communale, 55 exécutants ; Auby, Fanfare municipale, 45 exécutants ; Lallaing, Les Enfants du Nord, 41 exécutants ; Fenain, Société municipale, 34 exécutants ; Gœurain, l'Indépendante, 34 exécutants ; Lambres, l'Avenir musical, 35 exécutants ; Billy-Montigny, Fanfare, 37 exécutants ; Profondeville-Waigrappe, Fanfare, 46 exécutants ; Hornaing, Fanfare, 37 exécutants ; Moha, les Fanfares, 49 exécutants ; Aulnoye, Fanfare municipale, 47 exécutants ; Iwuy, Fanfare municipale, 40 exécutants ; Lille, Fanfare du Sud, 43 exécutants ; Bourgogne, La Renaissante, 24 exécutants ; Prouvy, Musique municipale, 53 exécutants ; Rœulx, La Jeune France, 34 exécutants ; Guillemont, La Picarde, 21 exécutants ; Marcoing, Fanfare municipale, 33 exécutants ; Marquette, musique communale, 40 exécutants ; Avesnes-le-Sec, Fanfare, 28 exécutants ; Carnières, Musique communale, 27 exécutants ; Bachant, Fanfare, 25 exécutants.

La journée du lundi sera consacrée aux harmonies et orphéons.

Le jury sera présidé par M. Henri Maréchal, l'auteur de l'*Eternel chemin*.

Harmonies. — Rouen, Harmonie municipale, 108 exécutants ; Wattrelos, Musique municipale, 82 ; Carvin, Harmonie municipale, 82 ; Solesmes, Harmonie municipale, 74 ; Hirson, Harmonie municipale, 74 ; Bruges, Cercle Instrumental, 54 ; Esneux, La Lyre, 50 ; Thiant, Harmonie, 50 ; Walincourt, Union musicale, 54 ; Couvin, Harmonie, 53 ; Wallers, Harmonie, 58 ; Haveluy, Les Amis réunis, 45 ; Viesly, l'Avenir, 38 ; Eysden, Harmonie, 48 exécutants.

Orphéons. — Bruxelles, Union artistique 50 exécutants ; Tourcoing, Orphéon des Travailleurs, 110 ; Lille, Emulation chorale, 120 ; Hautmont, la Concorde, 65 ; Arras, La Lyrique, 50 ; Boussu, les Mélomanes, 158 ; Dinan, La Chorale, 100 ; Villers-Bretonneux, Chorale, 33 ; Aniche, Union chorale, 35 ; Avesnes, Union chorale, 54 ; La Bouverie, Cercle choral, 90 exécutants.

Nous donnerons dans un prochain numéro l'ordre du concours de chacune de ces sociétés et le programme des fêtes qui seront organisées par la ville à l'occasion du concours.

Les habitants s'apprêtent à faire aux sociétés une réception digne de la grande cité Denaisienne.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

Le Concours de Gymnastique

DE LENS

Le concours de gymnastique organisé à Lens par la société « La Régénératrice » a été très réussi malgré les averses des jours précédents.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Ci-dessous la liste des récompenses, mais avant de la publier, adressons nos félicitations au Comité organisateur et tout particulièrement à M. Giveri, président de la Régénératrice.

Appaval entre toutes les sociétés : Prix d'honneur spécial, Ecole Supérieure de Fournes. — 1er prix ex-aequo, Béthune et Croix. — 2e prix ex-aequo, Arras et l'Avenir d'Harnes.

Section spéciale des écoles (Mouvements d'ensemble sans engins) : Prix d'honneur avec félicitations, Ecole Supérieure de Fournes.

Tenue et défilé : 1er prix, Ecole Supérieure de Fournes.

Un objet d'art et un diplôme d'honneur ont été décernés à la section de gymnastique de l'Institut Michelet, de Lens, pour la correction de sa tenue et la bonne exécution des mouvements.

Concours spécial de défilé et de tenue : 1er prix de défilé à l'unanimité : La Fournoise, de Fournes. — 1er prix de tenue : La Fournoise, de Fournes.

Prix d'éloignement : 1er prix, Tergnier. — 2e, Beauvois.

(Catégorie) : 1er prix, La Patriote, de Croix. — 2e prix, l'Avenir de Sallaumines.

(2e catégorie) 1er prix, l'Halluinoise, d'Halluin — 2e prix, La Patriote, de Nœux. — 3e prix, La Vigilante, de Raismes. — 4e prix, La Patriote, de Tergnier. — 5e prix, L'Alsace-Lorraine, d'Escaudain.

Mouvements d'ensemble avec engins (1re catégorie) : 1er prix, Arras. — 2e prix, L'Etoile, d'Oignies.

(2e Catégorie) : 1er prix, La Patriote de Nœux. — 2e prix, L'Espérance, d'Harnes. — 3e prix *ex-æquo*, La Patriote de Tergnier, et L'Avenir, d'Harnes. — 4e prix, L'Espérance, d'Avion.

Pyramides sans engins (1re catégorie) : 1er prix, La Patriote, de Croix. — 2e prix, En Avant, de Béthune ; 3e prix, l'Etoile, d'Oignies. — 4e prix, La Jeunesse Patriotique, de Beauvois.

(2e Catégorie) : 1er prix, La Patriote, de Nœux. — 2e prix, La Vigilante, de Raismes. — 3e prix, L'Espérance, d'Harnes. — 4e prix, La Voltige de Fontaine-du-Pire. — 5e prix, Les Voltigeurs, de Bauvin.

Pyramides avec engins (1re catégorie) : 1er prix, La Patriote, de Croix. — 2e prix, L'Etoile, d'Oignies. — 3e prix, En Avant, de Béthune. — 4e prix, Avenir du Vieux-Lille.

(2e Catégorie) : 1er prix, L'Halluinoise, d'Halluin. — 2e prix, La Jeunesse Patriotique, de Beauvois. — 3e prix, L'Espérance, d'Harnes. — 4e prix, Les Voltigeurs, de Bauvin. — 5e prix, L'Espérance d'Avion.

Boxe. — 1er prix, La Patriote de Croix. — 2e prix, La Jeunesse Patriotique de Beauvois. — 3e prix, L'Halluinoise, d'Halluin.

Bâton : 1er prix, La Jeunesse de Beauvois. — 2e prix, La Patriote, de Croix. — 3e prix, L'Avenir d'Harnes.

Ballets et Tournois : 1er prix, Arras. — 2e prix, L'Alsace-Lorraine, d'Escaudain. — 3e prix, La Jeunesse Lilloise. — 4e prix, En Avant, de Béthune. — 5e prix, L'Espérance d'Harnes.

Tableaux militaires et pièces plastiques : 1er prix, L'Alsace-Lorraine, d'Escaudain. — 2e prix *ex-æquo*, L'Espérance, d'Harnes, et L'Espérance